

# GÉRER LE RISQUE DE CHANGE DANS LE CONTEXTE ACTUEL



*La présente capsule d'information a pour but de présenter aux entreprises canadiennes qui exportent les étapes et les outils essentiels pour mettre en place une stratégie destinée à couvrir le risque de change.*

La volatilité du dollar canadien peut avoir une incidence considérable sur les bénéfices réalisés par les sociétés canadiennes à l'étranger. De nombreux exportateurs ont, par exemple, souffert de l'appréciation du dollar canadien entre 2000 et 2008, période durant laquelle le dollar américain a perdu plus de 60 % de sa valeur par rapport au huard. Plus récemment, et particulièrement depuis l'investiture de Donald Trump, le dollar canadien affiche une volatilité importante par rapport au billet vert en raison de la montée du protectionnisme américain qui menace la croissance de l'activité économique dans plusieurs secteurs liés à l'exportation au Canada.

## **VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE EXPOSÉE AU RISQUE DE CHANGE ?**

Pour le savoir, il convient de définir les trois principaux risques inhérents à la fluctuation du taux de change. Le **risque de transaction**, le plus important à retenir, concerne les payables et les recevables libellés en devises étrangères, présents ou à venir. Pour un exportateur canadien vers les États-Unis, le risque est qu'une dépréciation du dollar américain ampute sa marge de profit comptabilisée en dollars canadiens. Le **risque de bilan** est rattaché à la valeur des actifs de l'entreprise. Par exemple, une société canadienne détenant une filiale en France se trouve exposée au risque de dépréciation de l'euro. Le **risque de change économique** désigne, quant à lui, la perte de compétitivité d'une entreprise canadienne aux États-Unis vis-à-vis de ses concurrents américains à la suite d'une appréciation du huard.

Pençons-nous sur le cas particulier du risque de transaction. Il convient de déterminer à quel moment ce risque peut survenir. En général, ce dernier apparaît bien avant le moment où les devises sont converties. Si votre entreprise diffuse, par exemple, une liste de prix au début de chaque exercice (ou saison), le risque de change peut surgir plusieurs mois avant la facturation au client. Si par contre les prix sont négociés contrat par contrat, comme c'est souvent le cas, le risque est alors beaucoup plus facile à gérer, car votre entreprise peut prévoir avec davantage de certitude ses flux monétaires futurs.

## POURQUOI ET COMMENT IMPLANTER UNE STRATÉGIE DE CHANGE?

Le but premier d'une stratégie de change est de protéger les marges bénéficiaires de l'entreprise contre les fluctuations défavorables du dollar canadien. Une stratégie de couverture adéquate permet d'éliminer l'incertitude liée à la volatilité des devises et, ultimement, de se concentrer sur ce qui compte le plus, à savoir les activités principales de l'entreprise. L'objectif est de protéger la structure de profit de la société pour ne plus avoir à anticiper les fluctuations du dollar. Voici les trois principales étapes nécessaires à la mise en place d'une stratégie de change.

### 1. Cibler vos besoins de conversion et évaluer votre exposition au risque de change.

Plusieurs facteurs sont à considérer en vue de l'élaboration d'une stratégie adaptée à vos besoins, tels que le taux budgétisé, le montant net à couvrir, l'historique des ventes, les comptes clients et la saisonnalité.

### 2. Choisir la stratégie de couverture qui vous convient le mieux.

L'un de nos spécialistes en gestion du risque peut vous aider à définir votre exposition aux fluctuations des devises en déterminant trois éléments principaux :

- a. Le terme : pour quelle période de temps faut-il se couvrir ?
- b. Le ratio : quel pourcentage de vos comptes clients faut-il couvrir ?
- c. Les instruments : quels sont les instruments les mieux adaptés à la situation et aux objectifs de votre entreprise ?

### 3. Mettre en place une politique de gestion du risque et revoir régulièrement vos besoins.

Une multitude d'instruments ou de combinaisons de produits sont à votre disposition. Voici deux exemples d'instruments fréquemment utilisés par les sociétés canadiennes pour se prémunir contre le risque de change.

**Le contrat à terme** vous permet de fixer aujourd'hui le montant et le taux utilisé pour convertir vos devises à une date ultérieure. Le taux à terme de conversion est égal au taux au comptant en vigueur, ajustement fait du différentiel de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis.

**Le collier** vous permet de protéger vos revenus libellés en dollars américains contre une éventuelle dépréciation de ce dernier, tout en vous permettant de profiter en partie d'un mouvement du taux en votre faveur.

Chaque entreprise se trouve dans une situation unique et mérite de recevoir un diagnostic et des recommandations sur mesure. Que vous soyez client de la Banque Laurentienne ou non, vous pouvez bénéficier des services d'un cambiste qui vous proposera des outils de protection sur mesure et des conseils adaptés à vos besoins.

#### › Services-conseils en gestion de risque de change

- › Analyse personnalisée de votre exposition au risque de change
- › Aide à la mise en place d'une politique de gestion du risque
- › Accès direct à un cambiste

#### › Achat et vente de devises étrangères

- › Suivi régulier de vos besoins
- › Stratégies de couverture de risque

#### › Revue quotidienne du marché des changes

Pour toute question, prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos cambistes à l'adresse [fx@blcmf.com](mailto:fx@blcmf.com) ou au 514 350-2910.



Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Laurentienne du Canada.

Le contenu de cet article est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat visant les produits et services de la Banque Laurentienne ou de ses filiales (collectivement, la « Banque »). Cette information est de portée générale et ne doit en aucune façon être interprétée, considérée ou utilisée comme si elle constituait des conseils en placements ou de nature comptable, financière, juridique ou fiscale et ne devrait pas être utilisée à de telles fins. La Banque ne peut être tenue responsable des dommages que vous pourriez subir dans le cadre d'une telle utilisation. L'information fournie est, à la connaissance de la Banque, exacte au moment où elle est présentée. Cependant, la Banque ne peut garantir qu'elle est exacte ou complète ou qu'elle le sera en tout temps. Veuillez consulter des professionnels qualifiés qui vous conseilleront selon vos besoins, votre profil d'investisseur et votre situation financière. Chaque produit ou service est assujéti à une entente comprenant les modalités qui lui sont applicables.